



# Conseil économique et social

Distr. générale  
12 novembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

**Comité chargé des organisations  
non gouvernementales**  
Session ordinaire de 2008  
21-30 janvier 2008

**Rapports quadriennaux pour la période 2003-2006  
des organisations non gouvernementales dotées  
du statut consultatif auprès du Conseil économique  
et social présentés par l'intermédiaire du Secrétaire  
général en application de la résolution 1996/31  
du Conseil économique et social\***

**Note du Secrétaire général**

## Table des matières

	<i>Page</i>
1. Association for Democratic Initiatives . . . . .	2
2. Citizens' Rights Protection Society . . . . .	5
3. Forum européen sur les services aux victimes . . . . .	10
4. Heritage Foundation . . . . .	14
5. Conseil international des mines et des métaux . . . . .	18
6. Legião da boa Vontade (Légion de bonne volonté). . . . .	22

---

\* Les rapports présentés par les organisations non gouvernementales ne sont pas revus par les services d'édition.



## 1. Association for Democratic Initiatives

(Statut consultatif spécial accordé en 2003)

### Première partie

#### Introduction

##### i) Buts, objectifs et grandes orientations

L'Association for Democratic Initiatives (ADI) est une organisation non gouvernementale qui œuvre à la prise en compte des droits de l'homme dans le développement politique, économique et social des sociétés d'Europe du Sud-Est. Elle entend défendre et promouvoir le respect des normes et valeurs internationales relatives aux droits de l'homme, organiser et étayer la société civile, et venir en aide aux populations, aux réfugiés, aux migrants, aux personnes déplacées, aux jeunes, aux médias, aux autorités nationales, au secteur privé et à d'autres organismes de la société civile par le biais de campagnes de sensibilisation, de la participation communautaire et d'activités éducatives. L'ADI a œuvré en faveur de l'important processus de paix et de sécurité dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi qu'à la décentralisation et à la consolidation de la société civile aux plans national et régional. Elle a en particulier activement participé au contrôle de l'application de l'Accord-cadre d'Ohrid, conclu en 2001 pour mettre un terme au conflit violent qui a ébranlé l'ex-République yougoslave de Macédoine. Pour ce faire, l'Association s'est assurée de la transparence du processus de décentralisation, et s'est penchée sur l'emploi des fonds publics par les collectivités municipales, les capacités administratives, le transfert des responsabilités aux collectivités locales, la participation des citoyens aux organes de décision, la mise en place de l'infrastructure économique au niveau municipal et la décentralisation du système éducatif. Elle a également axé son action sur le partage du pouvoir, la protection des minorités et leur représentation adéquate (principe du veto défini par la Commission Badinter, appliqué au niveau local). Elle a mené des activités en rapport avec la participation de la société civile à l'établissement de procédures de décentralisation plus efficaces dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Des rapports ont été publiés, dont ont tiré parti beaucoup d'organisations nationales et internationales.

##### ii) Évolution de l'organisation dans ses objectifs et/ou fonctions eu égard à son orientation, ses programmes, son champ d'action, etc.

L'ADI a entrepris en 2005 un examen stratégique portant notamment sur la recherche, l'étude de l'environnement et la consultation des parties prenantes. Le plan qui en découle tient compte des perspectives et des risques qui se font jour. En conséquence, l'Association a procédé à des changements comme suit :

**Changements concernant la mission de l'Association :** Les orientations de l'Association n'ont pas changé. Toutefois, l'ADI a décidé d'étendre éventuellement ses activités et ses interventions à d'autres pays que l'ex-République yougoslave de Macédoine. Cela sera l'occasion d'établir des liens de coopération avec les organismes associatifs de l'Europe du Sud-Est qui partagent les buts et objectifs de l'ADI pour agir sur le plan régional;

**Consolidation des moyens d'intervention :** L'ADI a consolidé les moyens dont elle dispose pour observer l'évolution de la situation des minorités, intervenir

en cas de tensions mettant en jeu leurs droits et saisir les occasions de lancer des campagnes de sensibilisation;

**Rayonnement de l'organisation et présence au niveau international :** Dès le début, l'Association a eu des activités sur l'ensemble du territoire de l'ex-République yougoslave de Macédoine, agissant ainsi au niveau national. Elle a depuis étendu ses activités sur le plan régional et ouvert des bureaux en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo (Serbie) et en Albanie.

## **Deuxième partie**

### **Contribution aux travaux de l'ONU**

#### **i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou aux grandes conférences et autres réunions des Nations Unies**

1) *Consolidation des partenariats entre les organisations non gouvernementales, les gouvernements et les organismes des Nations Unies en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement :* les organisations non gouvernementales ont tenu un forum sur ce thème le 29 juin 2004, au Siège de l'Organisation à New York, avant le débat de haut niveau du Conseil économique et social. L'ADI y a participé et présenté une communication sur ses réalisations en matière de promotion de l'établissement de dispositifs institutionnels destinés à favoriser l'égalité des sexes au niveau local.

2) *Examen et évaluation à l'échelle du système des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social relatives à l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies,* session de fond du Conseil économique et social (28 juin-23 juillet 2004) au Siège de l'Organisation à New York. Un représentant de l'ADI a participé à la réunion.

3) *Conférence internationale pour la prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,* à Islamabad (28-30 mars 2005). Un représentant de l'ADI y a participé en qualité d'orateur principal et a présenté une communication sur les droits fondamentaux de la personne et la démarche tenant compte des spécificités des deux sexes appliquée au développement humain.

#### **ii) Coopération avec les organismes et institutions spécialisés des Nations Unies sur le terrain et au Siège**

- L'ADI a été élue coordonnateur sous-régional pour l'Europe de l'Est du Réseau régional informel ONU-ONG et a formulé un projet pilote sur l'établissement de dispositifs institutionnels aux fins de l'égalité des sexes au niveau local, fondé sur les besoins particuliers des collectivités locales de l'ex-République yougoslave de Macédoine. L'Association a, avec d'autres organismes de la société civile, des personnalités éminentes et des organisations féminines, œuvré à l'adoption, par le Parlement de l'ex-République yougoslave de Macédoine, le 26 mai 2004, de la loi sur la réforme de la loi électorale applicable aux élections municipales. Aux termes de cette

loi, 30 % des conseillers municipaux doivent être de sexe différent, tant au sommet qu'à la base des listes électorales.

- L'ADI est l'un des agents de réalisation partenaires du Programme des **Volontaires des Nations Unies, qui relève du Programme des Nations Unies pour le développement** (PNUD), pour l'exécution du programme d'intégration régionale au moyen d'échange de volontaires aux fins de la réconciliation en Europe du Sud-Est (RIVER SEE), lancé en 2005 et qui se poursuit. Ce programme prévoit l'échange de volontaires issus d'organismes de la société civile et d'organisations de volontaires en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'ADI est chargée des relations avec ces organismes, ainsi que de l'exécution d'activités relatives à la gestion des volontaires au niveau national ou local de même que, par l'intermédiaire du Conseil régional du programme, au niveau régional. L'ADI est l'une des organisations qui ont œuvré à l'institution, en février 2006, d'un corps de volontaires des Nations Unies en ex-République yougoslave de Macédoine. Avec d'autres organisations non gouvernementales, elle a activement participé à la rédaction de la loi sur le volontariat, qui doit être adoptée par le Parlement.
- Dès le départ, l'ADI s'est engagée dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en ex-République yougoslave de Macédoine. Elle est membre du Comité national des objectifs du Millénaire pour le développement, qui regroupe des hauts fonctionnaires, des parlementaires, le Bureau national de la statistique, des organismes de la société civile, ainsi que des représentants des médias et du secteur privé. Tout au long de la période considérée, l'ADI a pris une part active au projet de renforcement des capacités des collectivités locales, des organismes de la société civile et du secteur privé afin qu'ils puissent participer à l'action menée par le PNUD en faveur de ces objectifs en ex-République yougoslave de Macédoine.
- *Budgets participatifs* : les 20 et 21 février 2006 s'est tenu un stage de formation à l'établissement de budgets participatifs, organisé par l'Institut de financement public-privé en partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et l'ADI, et avec le concours financier du Fonds allemand pour le pacte de stabilité. Y ont participé des représentants de la société civile, des administrations publiques (notamment des ministères du budget et du plan), des médias, du secteur privé et d'organisations internationales.

## 2. Citizens' Rights Protection Society

(Statut consultatif spécial accordé en 2003)

### Première partie

#### Introduction

L'organisation non gouvernementale Citizens' Rights Protection Society (CIRIPS, association de défense des droits des citoyens) a été fondée en 1996 à Calabar (Nigéria) par Michael Nkanu Isang Emori, lui-même Nigérian, avocat, défenseur des droits civils, écrivain, humaniste et philosophe. Au moment de sa fondation, la CIRIPS ne comptait que 15 membres, tous de profession libérale ou enseignants universitaires. En 2007, cependant, elle regroupait 1 800 membres (particuliers et associations) et elle s'était étendue aux grandes régions du pays, et disposait d'antennes dans tout le pays.

#### Objectifs de l'organisation

1. Sensibiliser les Nigériens à leurs droits civils dans toutes les sphères d'activités, particulièrement pour ce qui est de la politique, de l'état de droit, du droit à l'enseignement, de la responsabilité des entreprises et de la créativité.
2. Œuvrer à la coexistence pacifique entre hommes et femmes de différents pays, races, communautés, villages et intérêts au Nigéria.

L'Association axe son action sur la défense des droits de l'homme ainsi que sur la paix et le règlement des conflits. C'est ainsi qu'en 1998/1999, elle a ancré le projet de sensibilisation des communautés rurales aux droits de l'homme dans deux États de la Fédération : son État d'origine (Cross River) et l'État voisin (Akwa Ibom). Au cours de cette période, elle s'est jointe à la Coalition nationale des ONG pour la réforme pénale et les conditions de vie des prisonniers en vue d'organiser des conférences sur la réforme pénale et une semaine en faveur des prisonniers, au cours de laquelle ont eu lieu des visites dans les prisons et des donations de médicaments et de nourriture aux prisonniers. En 2000, elle a lancé le projet en faveur de la paix et du règlement du conflit armé entre les communautés de l'État de Cross River.

### Deuxième partie

#### Participation aux travaux des organismes des Nations Unies

##### 2003

a) L'Association a pris part, en juin, à l'élaboration du répertoire des organisations non gouvernementales nigérianes, organisé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Elle a en particulier répondu au questionnaire y relatif en liaison avec la Commission du plan de Calabar (État de Cross River).

b) L'Association a présenté à l'UNICEF, par l'intermédiaire du cabinet du Directeur par intérim du Département de la condition féminine et du développement social (Bureau du Gouverneur de l'État de Cross River), un projet relatif à un stage d'une durée de trois jours, organisé par l'UNICEF à l'intention des juges, des

avocats et des personnels des services de répression (police, administration pénitentiaire, services d'immigration, services de sécurité, administration douanière, etc.) et portant sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme signés par le Nigéria.

c) L'Association s'est jointe à la Faculté de droit de l'Université de Calabar et à diverses organisations non gouvernementales actives dans cette ville pour célébrer la journée des droits de l'homme, le 10 décembre. Son Directeur exécutif a prononcé une allocution à cette occasion. La célébration avait pour sujet « La défense des droits de l'homme au Nigéria : le chemin parcouru ».

d) L'Association s'est jointe à la Croix-Rouge nigériane (section de l'État de Cross River) pour commémorer la Journée mondiale de lutte contre le sida, le 1<sup>er</sup> décembre. Elle était représentée par son Directeur exécutif, qui était également le conseiller juridique de la Croix-Rouge nigériane. La Présidente de l'Association a également participé à la cérémonie. La commémoration avait pour thème « VIH/sida : propager le message, pas le virus ».

e) L'Association a participé à un stage d'éducation des électeurs organisé le 16 mai par l'Institut des droits de l'homme et du droit humanitaire basé à Port Harcourt (Nigéria) en collaboration avec le Groupe de contrôle de la transition, qui relève de la Division de l'assistance électorale de l'ONU. Il y était représenté par son Directeur exécutif et par le responsable de la logistique et des fournitures.

f) L'Association s'est associée au Mouvement fédéraliste mondial (MFM), organisation non gouvernementale dotée du statut spécial en 1970, et a rendu compte des travaux du MFM et des tendances qui se font jour à l'ONU. À la réunion qu'elle a tenue le 10 octobre, à l'occasion de l'anniversaire de son fondateur, l'Association a adopté une résolution par laquelle elle décidait de collaborer avec toutes les unités des Nations Unies et toutes les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et actives dans le domaine des droits de l'homme et de la paix, y compris le MFM.

## 2004

a) L'Association a pris part à un double atelier de travail qui s'est tenu le 7 juin sous l'égide de l'Association des jeunes chrétiens et célibataires de Calabar, avec le concours de la Communion pentecôtiste du Nigéria et de la représentation de l'UNICEF à Calabar, et qui avait pour thème « Voué à la réussite ». Le Directeur exécutif de l'Association a, à cette occasion, présenté une communication qui avait pour sujet « Aux avant-postes : devenir influent en demeurant intègre ».

b) L'Association a lancé en juillet sa campagne en faveur de la paix et du règlement du conflit armé entre les communautés rurales des États de Benue et de Cross River, avec le concours des commissions du plan des deux États et sous la supervision du PNUD. Tous les responsables et volontaires de la CIRIPS y ont participé.

c) L'Association a célébré le 10 décembre la Journée des droits de l'homme par un colloque tenu à Calabar, qui avait pour sujet « La traite des personnes : une nouvelle traite des esclaves au XXI<sup>e</sup> siècle ». L'Éditorialiste en chef du Groupe CIRIPS a fait une communication sur la traite des personnes et le renforcement des sanctions internationales. Le Directeur exécutif de l'Association a fait office de rapporteur de la réunion.

**2005**

a) L'Association a célébré à Calabar, le 1<sup>er</sup> janvier, la Journée mondiale de la paix, par une cérémonie sur le thème « La paix dans le monde : un nouvel espoir pour le delta du Niger à l'aube du nouveau Millénaire ». Y ont participé des responsables du tout nouveau Corps de la paix nigérian et des organisations non gouvernementales du delta du Niger actives en faveur de la paix et du règlement des conflits.

b) L'Association a pris part à la célébration de la semaine des droits de l'homme organisée en novembre par la branche du cabinet Gani Fawehinmi à la faculté de droit de l'Université de Calabar. Le Directeur exécutif de l'Association s'est vu décerner, à cette occasion, le prix Défense des droits de l'homme. Ont également participé à cette cérémonie la Présidente, ancienne étudiante de la faculté, et quelques volontaires.

c) L'Association a pris part au stage de formation au règlement non violent des conflits à l'intention de jeunes responsables, qui s'est tenu à Port Harcourt du 13 au 17 novembre. Ce stage était organisé par le Centre for Social and Corporate Responsibility (Centre pour la responsabilité sociale des entreprises), en collaboration avec le bureau de Genève de l'Université pour la paix, affiliée aux Nations Unies. L'Association y était représentée par son Directeur exécutif, à qui a été délivrée une attestation de participation signée par M<sup>me</sup> Ameena Payne, coordonnatrice pour l'Afrique et Directrice exécutive du bureau de Genève de l'Université.

d) L'Association a pris part au séminaire sur la gestion des crises et l'édification des nations, organisé par la Christian Professional League avec le concours des autorités de l'État de Cross River et du PNUD et qui s'est tenu le 28 mai. Elle y était représentée par son Directeur exécutif.

**2006**

a) L'Association s'est jointe aux organisations non gouvernementales SHED Africa et Akpabuyo/Bakassi Green Movement (ABGREMO), toutes deux basées à Calabar, pour célébrer la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin. Cette célébration s'inscrivait dans le cadre de la campagne en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement, qui constituent désormais le fondement du programme mondial pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Cet événement visait à sensibiliser le public à la protection de l'environnement. Y ont participé le Directeur exécutif, cinq volontaires et la Présidente et responsable des questions féminines.

b) L'Association a, en collaboration avec le groupe n°1 d'Amnesty International de l'Université de Calabar, la Coalition nationale des ONG pour la réforme pénale et les conditions de vie des prisonniers et la Mission des droits fondamentaux (également connue sous le nom de « Liberty Now »), un séminaire sur la célébration de la Journée des Nations Unies, le 24 octobre, au théâtre de l'Université de Calabar. Ce séminaire avait pour sujet « Les Nations Unies et le contrôle international du respect des droits de l'homme ». Tous les membres exécutifs et volontaires de l'Association y ont assisté. Le Directeur exécutif a présenté une communication sur la collaboration entre les organisations non gouvernementales et l'ONU par l'intermédiaire du Conseil économique et social, dans laquelle il expliquait comment obtenir le statut consultatif auprès du Conseil.

## **Activités en faveur des principes mondialement reconnus**

### **2003**

La Cour internationale de Justice, siégeant à La Haye, ayant décidé que le Nigéria devait remettre la presqu'île de Bakassi, riche en pétrole, au Cameroun, l'Association s'est jointe à l'équipe d'évacuation de la Croix-Rouge et a participé, en mai, à la distribution de biens de secours aux personnes déplacées. Étaient présents sur place le Directeur exécutif ainsi que la Présidente et responsable des questions féminines.

Dans le cadre de l'appel lancé en faveur de la réforme de la Constitution, l'Association a collaboré avec le Citizens' Forum for Constitutional Reform (CFCR) à l'organisation de séminaires et d'ateliers de travail à Uyo (État d'Akwa Ibom) en janvier. Ces activités portaient sur les enjeux de la réforme constitutionnelle de 1999. Y ont participé le Directeur exécutif et l'Éditorialiste en chef du groupe CIRIPS.

### **2005**

L'Association a pris part à l'atelier de travail régional sur la réforme constitutionnelle, organisé par la Society for Education, Empowerment and Development (SEED) et qui s'est tenu à Calabar les 18 et 19 mars. Cet atelier, qui portait sur les enjeux et les perspectives de la réforme constitutionnelle après 2005, s'est déroulé avec le concours de la Fondation Friedrich Ebert. Y ont participé le Directeur exécutif, l'Éditorialiste en chef du groupe CIRIPS et la Présidente.

### **2006**

L'Association a pris part à un stage d'instruction civique organisé par la Fundamental Rights Mission (également connue sous le nom de « Liberty Now »). Ce stage, qui a bénéficié du concours du National Endowment for Democracy (NED), dont le siège est à Washington (États-Unis), s'est déroulé les 26 et 27 septembre à Uyo (Nigéria). Y ont participé le Directeur exécutif, l'Éditorialiste en chef du groupe CIRIPS et la responsable des questions féminines. Le Directeur exécutif, en sa qualité d'expert, a présenté une introduction aux droits de l'homme le premier jour et une communication sur les droits civils le second. Il était également chargé des communications de groupes.

## **Impossibilité de participer pleinement aux travaux du Conseil économique et social**

Il est à noter que de 2003 à ce jour, l'Association n'a pris part à aucune session, réunion ou conférence du Conseil économique et social, que ce soit à New York, à Genève, à Vienne ou à Londres. Elle a cependant fait part de son intérêt et communiqué à cet effet les coordonnées de cinq représentants éventuels, regrettant que les formulaires lui soient parvenus trop tard. Son absence s'explique par les dépenses énormes que cette participation suppose, les difficultés à obtenir un visa au Nigéria, la date de certaines activités et l'absence de parraineur pour financer les frais.

L'Association avait espéré que, en devenant membre de la prestigieuse famille des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial, elle



susciterait l'intérêt d'organisations militant comme elle pour les droits de l'homme, la paix et la sécurité. Malheureusement, il n'en a rien été.

L'Association souhaite néanmoins continuer de faire partie de cette grande famille et aimerait collaborer avec les organisations non gouvernementales afin qu'elles réalisent des activités au Nigéria. Quoi qu'il en soit, elle s'emploiera à trouver, d'ici l'année prochaine, les moyens de participer aux réunions du Conseil, à New York, Genève, Vienne et Londres.

L'Association a la chance de pouvoir compter dans ses rangs des hommes et des femmes jeunes, dévoués et intelligents, soucieux de propager les idéaux des Nations Unies si la possibilité leur en est donnée. Elle espère que si elle parvient, ne serait-ce qu'une seule fois, à participer aux réunions du Conseil, le sort sera rompu et sa participation sera assurée. Malgré ces contretemps, elle n'a jamais hésité à prendre part à l'exécution de programmes des Nations Unies, et elle poursuivra sur cette voie. Sa participation à la grande famille du Conseil est pour elle un rêve devenu réalité. Continuer à se battre pour ce rêve, telle est sa mission.

### **3. Forum européen sur les services aux victimes**

(Statut consultatif spécial accordé en 1995)

#### **Première partie**

Le Forum européen sur les services aux victimes est un réseau d'organisations non gouvernementales qui prête des services d'intérêt général mais aussi judiciaires aux victimes de la criminalité. Fondé en 1990 par l'ensemble des organisations nationales de défense des droits des victimes en Europe, il entend développer les services aux victimes dans toute l'Europe et favoriser des mesures en faveur de ces dernières, au plan tant pénal que social.

Le Forum se fixe les objectifs suivants : œuvrer à la mise en place de prestations efficaces pour les victimes de la criminalité dans l'ensemble de l'Europe; militer en faveur de l'octroi de réparations justes et égales pour ces victimes dans l'ensemble de l'Europe, indépendamment de leur nationalité; faire progresser les droits de ces victimes en Europe dans leurs rapports avec le système de justice pénale et avec d'autres administrations; et procéder à l'échange de données d'expérience et d'informations entre organisations membres de sorte à diffuser les pratiques optimales et perfectionner les connaissances. Le Forum publie à cet effet un bulletin semestriel, organise une conférence annuelle et réalise de nombreux projets en commun.

À l'heure actuelle, le Forum regroupe 19 organisations non gouvernementales originaires des pays européens suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Malte, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord (Angleterre et pays de Galles, Irlande du Nord et Écosse), Serbie, Slovaquie, Suède et Suisse. Ses activités sont financées essentiellement par les cotisations des membres, mais aussi par les pouvoirs publics et par les organismes qui accueillent sa conférence annuelle.

#### **Deuxième partie**

##### **Participation aux travaux du Conseil économique et social**

*Principes fondamentaux concernant le recours à des programmes de justice réparatrice en matière pénale (résolution 2002/12 du Conseil)*

Les membres du Forum ont contribué à la diffusion des principes au moyen d'un projet réalisé en commun. Le 24 mai 2002, ils ont tenu un séminaire en vue de comparer les diverses procédures suivies pour la défense et la protection des droits des victimes s'agissant de la médiation entre auteurs et victimes d'infractions et de la protection des témoins. Le Forum a également adopté une déclaration sur la position de la victime dans le processus de la médiation (Amsterdam (Pays-Bas), mai 2005). Le 17 août 2006 des organisations membres du Forum au Portugal, aux Pays-Bas et en Écosse ont entamé les préparatifs d'un projet commun en faveur de la protection des droits et des intérêts des victimes dans le cadre de la médiation entre auteurs et victimes d'infractions, dans le but d'encourager le recours à des

pratiques optimales et la coopération transnationale et de développer davantage la recherche dans ce domaine.

*Lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels (2005)*

Des organisations membres du Forum ont contribué à l'application de ces directives au moyen d'une initiative commune destinée à perfectionner les connaissances des agents concernés, à sensibiliser ces derniers, à intensifier la coopération entre eux et à parfaire leurs compétences techniques de sorte que les enfants victimes et témoins d'actes criminels puissent recevoir le soutien voulu dans les pays participants. Y ont pris part des organisations des pays suivants : Portugal, Belgique, Finlande, Pays-Bas, République tchèque, Suède et Slovaquie. Les résultats en ont été mis à la disposition de tous les membres du Forum.

Dans le cadre d'un projet commun supervisé par les Pays-Bas, avec le concours spécial du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Finlande et de la France, une brochure sur les droits des victimes et les services mis à leur disposition dans chacun des pays de l'Union européenne a été élaborée et diffusée dans toutes les langues de l'Union. Cette brochure, qui porte sur l'aide aux victimes étrangères, va dans le sens de l'article 7 du projet de convention sur la justice et l'aide aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir

**Coopération avec les organismes des Nations Unies**

Au cours de la période considérée, le Forum a été constamment en contact avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

*Onzième Symposium international sur la victimologie, tenu du 13 au 18 juillet 2003 en Afrique du Sud*

Des membres des pays suivants ont pris part au XI<sup>e</sup> Symposium international sur la victimologie : Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Pays-Bas, Belgique, Écosse, France, Irlande, Serbie et Norvège. Des membres du Comité exécutif du Forum ont animé des ateliers de travail et présenté des communications en plénière.

*Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, tenu à Bangkok du 18 au 25 avril 2005*

Le Président du Forum était, au cours de cette période, également Vice-Président de la Société mondiale de victimologie et il a donc pu faire connaître les politiques et activités du Forum à un public étendu. Pour ce faire, tant le Président que des membres du Forum ont contribué aux déclarations faites à l'occasion des débats sur les Règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, sur les mesures destinées à lutter contre la criminalité transnationale organisée, et sur la corruption. Le Président a veillé à ce que les déclarations et les réponses données lors de la conférence de presse de la Société mondiale de victimologie expriment les vues du Forum.

Le Président du Forum a été nommé président du comité d'experts des victimes de la criminalité du Conseil de l'Europe. Les recommandations de ce comité, relatives notamment aux services prêtés aux victimes, aux droits des

victimes au pénal et à la réparation, ont été adoptées par le Comité des ministres à la réunion qu'il a tenue à Strasbourg (France) du 3 au 7 avril 2006. Le rapport se réfère à plusieurs reprises à tous les documents établis par le Forum, qui sont cités dans les notes. Les travaux du Forum font l'objet de louanges dans le corps du rapport.

*Douzième Symposium international sur la victimologie,  
tenu du 21 au 25 août 2006 en Floride (États-Unis)*

Des membres des pays suivants ont pris part au XII<sup>e</sup> Symposium international sur la victimologie : Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Pays-Bas et Slovénie. Ils ont participé aux ateliers de travail et aux débats, et ont œuvré à la prise en compte des vues du Forum. Des communications ont été présentées, qui portaient sur le projet de convention des Nations Unies relative à la justice et l'aide aux victimes de la criminalité établi par la Société mondiale de victimologie.

**Activités en faveur des principes mondialement reconnus**

*Sensibilisation de l'opinion publique aux questions relatives aux victimes*

Entre 2002 et 2006, le Forum a tenu ses conférences annuelles à Prague (République tchèque) (2002), Dublin (Irlande) (2003), Tuusula (Finlande) (2004), Amsterdam (Pays-Bas) (2005) et Bratislava (Tchécoslovaquie) (2006). Ces conférences ont permis l'échange de connaissances et la diffusion de pratiques optimales concernant la prestation de services aux victimes dans les États membres. Les participants se sont penchés sur l'élaboration de documents à l'appui des pays en voie d'adhésion à l'Union européenne, la médiation, le soutien aux jeunes victimes de la criminalité, l'élaboration de modules de formation, la victimisation répétée, les victimes d'infractions transfrontières, le trafic, les victimes d'infractions en rapport avec le tourisme, la violence familiale, les actes criminels perpétrés contre les minorités, les règlements, lois et services en matière de harcèlement, et les actes de violence inspirés par la haine. Tout ceci a contribué à ce que les États membres appliquent comme il se doit la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir.

Du 2 au 4 octobre 2003 s'est tenu à Dublin (Irlande) un atelier de travail sur la mise en œuvre des conclusions et recommandations du module 4 du projet PHARE relatif à l'état de droit (droits des victimes et services aux victimes). Le Forum a financé à cette occasion la participation de 10 pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Les représentants de ces pays (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie) ont rencontré des représentants des organismes des États membres de l'Union offrant des services aux victimes et des experts de l'Union, en vue non seulement de l'élaboration de politiques sur les droits des victimes et l'aide aux victimes, mais aussi de l'établissement de relations de travail entre organisations non gouvernementales et pouvoirs publics. Des plans de travail circonstanciés pour les organismes de ces pays chargés des services aux victimes ont été élaborés et un voyage d'études à Paris leur a permis d'observer dans la pratique l'application de procédures favorables aux victimes par les organismes.

Des membres du Forum ont également participé au développement de l'aide aux victimes dans les pays suivants : Maurice, Afrique du Sud, Malte, Roumanie, Serbie et Japon. Ces activités vont dans le sens de l'article 8 du projet de convention

sur la justice et l'aide aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir.

Tous les membres du Forum ont veillé à ce que leur pays mette en œuvre la décision-cadre de l'Union européenne sur le statut des victimes dans le cadre des procédures pénales. Une communication a été faite à la Commission européenne à ce sujet en 2006.

Le Forum se félicite de la Convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes adoptée par le Conseil de l'Europe et a invité le Conseil à engager tous les pays membres à la ratifier.

Un projet commun a été mené, qui visait à examiner, à la suite de voyages d'études, la possibilité d'établir des organismes nationaux de services d'aide aux victimes dans les États membres où il n'en existait pas encore. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a ouvert la voie en supervisant des voyages d'études en Italie, au Danemark, en Espagne et en Grèce. Ceci a permis de mieux sensibiliser les responsables aux réalisations des services d'autres pays et aux normes du Forum, ainsi qu'à la décision-cadre de l'Union européenne sur le statut des victimes dans le cadre des procédures pénales. Le deuxième objectif consistait à évaluer la possibilité d'améliorer les services prêtés aux victimes par la mise en place d'une base de données sur les stages de formation et les supports éducatifs fondés sur les normes communes et qui sont à la disposition des organismes chargés de prêter des services aux victimes.

Les membres du Forum ont également contribué, récemment, à l'élaboration de normes minima et de documents d'orientation en rapport avec les services aux victimes de violence sexuelle, ainsi que supports éducatifs pour les agents qui prêtent ces services. Lors de l'évaluation de cette activité, on s'assurera que les États membres puissent prendre en compte ces recommandations lorsqu'ils mettront au point des services destinés aux victimes de sévices sexuels.

## **4. Heritage Foundation**

**(Statut consultatif spécial accordé en 2003)**

### **Première partie Introduction**

#### **Objectifs**

La Heritage Foundation est un institut de recherche et d'enseignement qui a pour mission de formuler et de favoriser des politiques publiques fondées sur la libre entreprise, l'intervention limitée de l'État, la liberté individuelle, les valeurs traditionnelles américaines et la mise en place d'un système de défense à toute épreuve. Sur la scène internationale, cette mission se concrétise en un engagement résolu en faveur de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et des libertés économiques et politiques dans le monde entier, principalement par l'intermédiaire du Davis Institute for International Studies. Les activités de la Fondation s'inscrivent dans le prolongement des travaux de l'ONU et du Conseil économique et social : travaux de recherche, publication d'articles et manifestations en rapport avec les questions économiques et sociales internationales, la paix et la sécurité internationales et les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

La Fondation s'emploie à réaliser des travaux de recherche sur les principales questions de politique générale et à en diffuser les conclusions auprès du Congrès des États-Unis, de l'exécutif américain, des médias nationaux et internationaux, des milieux universitaires, des responsables politiques, des gouvernements d'autres pays, ainsi qu'auprès du public. Pour ce faire, notamment, elle tient des conférences publiques et des réunions privées, elle publie des rapports de longueur diverse ainsi que des ouvrages orientés vers l'action, elle organise des débats sur l'action des pouvoirs publics auxquels participent des responsables nationaux et internationaux, elle assure la promotion de ses activités par les journaux, la radio, la télévision et les médias en ligne, elle s'adresse à d'autres organismes à but non lucratif, à des organisations non gouvernementales et au grand public, elle présente des communications lors de réunions et conférences organisées par d'autres, et elle participe à des équipes de travail.

#### **Changements intervenus ayant eu des incidences significatives sur la composition ou les moyens de la Fondation**

Par rapport à la date à laquelle la Fondation a sollicité le statut consultatif spécial, le nombre de ses membres et de ses salariés ainsi que son budget ont fortement augmenté.

a) Fin 2006, la Fondation comptait 200 salariés permanents et 15 autres temporaires à son siège, à Washington, ainsi que deux personnes au bureau de Moscou. Elle emploie de plus 140 internes chaque année, et rémunère les services de 10 à 15 consultants;

b) En 2006, la Fondation comptait 281 250 donateurs, dont 281 023 étaient des particuliers (soit plus de 99 %). Les entreprises et fondations ayant versé des fonds étaient au nombre de 227 (soit moins de 1 %). Si la majorité de ces particuliers vivent aux États-Unis, les autres sont originaires de beaucoup d'autres

pays tels que l'Allemagne, les Antilles néerlandaises, l'Argentine, l'Australie, les Bermudes, le Brésil, le Canada, l'Espagne, les îles Caïmanes, Hong Kong (RAS de Chine), l'Islande, l'Italie, le Japon, le Liban, le Mexique, la Norvège, le Pakistan, Taïwan (Province de Chine), la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suisse et la Thaïlande. La Fondation a également, depuis quelques années, des membres au Ghana, au Kenya, au Nigéria et dans la Fédération de Russie;

c) Le budget de la Fondation est passé de 32 722 356 dollars en 2000 à 40 538 328 dollars en 2006. Les donateurs individuels entrent pour 63 % dans les recettes, les entreprises pour 4 %, et les associations caritatives et les fondations pour 33 %. La Fondation n'a pas de rapports avec les gouvernements ni ne reçoit d'eux aucun financement.

## **Deuxième partie**

### **Contribution aux travaux de l'ONU**

#### **i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou aux grandes conférences et autres réunions des Nations Unies**

a) La Fondation a été représentée aux réunions suivantes :

- Session de fonds du Conseil économique et social, tenue du 3 au 28 juillet 2006 et ayant pour thème « la création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable »;
- Cinquantième session de la Commission de la condition de la femme, tenue du 1<sup>er</sup> au 6 mars 2006, où elle était représentée par sa collaboratrice, Virginia Thomas, au sein de la délégation américaine. En marge de cette session, la Fondation a organisé une réunion à laquelle ont participé de nombreuses délégations et qui portait sur l'exploitation des données aux fins des politiques de développement les plus favorables aux femmes;
- Soixantième session de l'Assemblée générale, du 13 au 16 septembre 2005. À cette occasion, la Fondation a distribué un texte où étaient formulées des recommandations émanant de la société civile pour contribuer au Document final du Sommet mondial de 2005. Signé par plus de 800 organisations non gouvernementales, ce document énonçait des recommandations relatives au développement économique, aux droits de l'homme, à la famille, à la société civile et à la santé;
- Quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, tenue du 28 février au 11 mars 2005. À cette occasion, la Fondation a organisé un déjeuner de travail portant sur l'exploitation des données aux fins des politiques sociales les plus favorables aux femmes;

b) La Fondation est membre actif de la Commission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et contribue de manière significative à l'élaboration du projet de stratégie à moyen terme de l'UNESCO;

c) La Fondation a encouragé des candidats à se présenter à des postes du système des Nations Unies et en a présenté elle-même.

**ii) Activités en faveur des principes mondialement reconnus**

La Fondation a mobilisé d'importants moyens pour sensibiliser des personnalités influentes et des décideurs aux politiques qui favorisent la liberté, le développement économique et les droits de l'homme, ainsi qu'à la démarche suivie par les organismes des Nations Unies pour réaliser ces buts et à la façon dont ces organismes pourraient y contribuer davantage ou plus efficacement. Depuis que le statut consultatif spécial lui a été octroyé, la Fondation a constamment étoffé ses activités dans les domaines qui relèvent de la compétence du Conseil économique et social.

- En 2006, la Fondation a publié plus de 60 travaux de recherche sur le développement, les politiques économiques, les échanges commerciaux, les droits de l'homme, les libertés politiques, l'aide économique, les politiques sociales et les organismes des Nations Unies. En 2005, elle en avait publié une cinquantaine, en 2004 une trentaine, et en 2003 une vingtaine. Toutes ces publications sont disponibles gratuitement sur le site de la Fondation ([www.heritage.org](http://www.heritage.org)).
- En 2005, et de nouveau en 2006, le Secrétaire général adjoint à la gestion, Christopher Burnham, a été invité par la Fondation à donner une conférence au cours de laquelle il a présenté un rapport circonstancié sur la réforme de la gestion à l'ONU. Par ailleurs, des responsables de la Fondation se sont entretenus avec MM. Tharoor et Guéhenno, tous deux secrétaires généraux adjoints;
- En 2006, la Fondation a accueilli une dizaine de réunions publiques et privées portant sur des sujets concernant directement les organismes des Nations Unies et leurs travaux. Elle a également organisé des dizaines de réunions portant sur des sujets intéressant l'ONU et en particulier le Conseil économique et social, notamment les élections devant se dérouler dans plusieurs pays, la prolifération, la paix et la sécurité internationales, les droits de l'homme, les échanges commerciaux et le développement économique. Entre 2003 et 2006, elle a accueilli chaque année une quarantaine de réunions, conférences et tables rondes sur ces questions. Celles qui étaient ouvertes au public sont archivées à l'adresse suivante : [www.heritage.org/press/events/index.cfm](http://www.heritage.org/press/events/index.cfm).
- Les collaborateurs de la Fondation ont fréquemment des entretiens avec les membres du Congrès des États-Unis et l'exécutif américain pour présenter des observations ou des avis sur des décisions de politique générale. Entre 2003 et 2006, la Fondation a participé à des centaines de réunions avec des fonctionnaires du Gouvernement américain portant sur des sujets intéressant les travaux du Conseil économique et social, notamment le développement, les politiques économiques, les échanges commerciaux, les droits de l'homme, les libertés politiques, l'aide économique, les politiques sociales et les organismes des Nations Unies;
- Le Congrès des États-Unis a demandé à la Fondation d'être l'un des six organismes participant à l'élaboration, en 2005, d'un rapport sur la réforme de l'ONU. Quatre collaborateurs de la Fondation y ont pris part. Ce rapport,



intitulé *American Interests and UN Reform: Report of the Task Force on the United Nations*, a été publié par le United States Institute for Peace;

- Des collaborateurs de la Fondation se sont entretenus à de nombreuses reprises avec des responsables et des élus de pays étrangers pour discuter de ces sujets;
- La Fondation entretient de solides contacts avec les médias des États-Unis et d'autres pays dans le cadre de l'action qu'elle mène pour sensibiliser l'opinion aux questions de politique générale. Entre 2003 et 2006, les collaborateurs de la Fondation ont pris part à des centaines d'émissions de télévision et de radio, ainsi qu'à des entrevues dans les journaux pour discuter de sujets intéressant le Conseil économique et social, notamment le développement, les politiques économiques, les échanges commerciaux, les droits de l'homme, les libertés politiques, l'aide économique, les politiques sociales et les organismes des Nations Unies.

## **5. Conseil international des mines et des métaux**

(Statut consultatif spécial accordé en 2003)

### **Première partie**

#### **Introduction**

Le Conseil international des métaux et de l'environnement représente, par l'intermédiaire de leurs dirigeants, les entreprises minières et métallurgiques au plan international, et son action porte en grande partie sur le développement durable. Il regroupe nombre de grandes entreprises mondiales ainsi que des associations régionales, nationales et des associations de professionnels en produits de base, qui se sont engagées à améliorer leurs performances en matière de développement durable et à assurer de manière responsable l'extraction de minerais et la production métallurgique nécessaires à l'économie mondiale. Pour le Conseil, les industries extractives, l'industrie minière et l'industrie métallurgique doivent être viables, être considérées de manière générale comme indispensables aux modes de vie contemporains et contribuer de manière décisive au développement durable. En 1998, un certain nombre de chefs d'entreprises minières ont entamé des discussions qui ont abouti à la réalisation d'un projet relatif à l'exploitation minière, l'industrie métallurgique et le développement durable, dans le cadre duquel a été publié, en 2002, un rapport novateur intitulé « Breaking New Ground ». Le Conseil a été créé en 2001, pour œuvrer à la réalisation des objectifs énoncés dans le rapport et mieux appréhender les problèmes qui se posaient dans ce secteur. Par son programme de travail ambitieux, il aide ses membres à s'acquitter de leurs engagements en matière de développement durable et à améliorer les performances du secteur. Des amendements ont été apportés aux statuts du Conseil en novembre 2005, qui rendent compte des changements d'ordre administratif concernant la composition et les attributions du Conseil, la création d'un comité administratif placé sous la direction du Conseil et la nomination annuelle du secrétaire du Conseil.

### **Deuxième partie**

#### **Contribution aux travaux de l'ONU**

- i) **Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou aux grandes conférences et autres réunions des Nations Unies**

##### **2003**

Le Conseil a participé aux réunions suivantes : a) quatrième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, tenue à Bangkok du 1<sup>er</sup> au 7 novembre; b) première session du Comité préparatoire pour l'élaboration d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, tenue à Bangkok du 9 au 13 novembre.

##### **2004**

Le Conseil a participé aux réunions suivantes : a) deuxième réunion du groupe d'experts des métaux lourds de la Commission économique pour l'Europe créé en vertu de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue

distance, tenue à Bruxelles les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril; b) deuxième session du Comité préparatoire pour l'élaboration d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, tenue à Nairobi du 4 au 8 octobre; c) organisation d'une table ronde sur la gestion des produits chimiques dans l'industrie extractive et la métallurgie, en marge de la deuxième session du Comité préparatoire pour l'élaboration d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques; d) vingt et unième réunion consultative du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) avec les associations du secteur industriel, tenue à Paris les 7 et 8 octobre, à laquelle le Conseil était représenté par son président.

## 2005

Le Conseil a participé aux réunions suivantes : a) deuxième consultation régionale pour l'Afrique sur l'élaboration d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, tenue à Saly (Sénégal) du 15 au 18 mars; b) première réunion de l'équipe spéciale sur les métaux créée en vertu de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, tenue au siège des Nations Unies à Genève les 16 et 17 juin, et à l'occasion de laquelle le Conseil a participé à l'analyse des rapports sur l'efficacité; c) réunion du bureau élargi pour l'élaboration d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, tenue à Vår Gärd, près de Stockholm, du 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet, à laquelle le Conseil a participé en sa qualité de membre invité; d) troisième session du Comité préparatoire pour l'élaboration d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, tenue à Vienne du 19 au 24 septembre; e) vingt-deuxième réunion consultative du PNUE avec les associations du secteur industriel, tenue à Paris les 17 et 18 octobre, à laquelle le Conseil était représenté par son président; f) Sommet du Pacte mondial sur la Chine, tenu à Shanghai les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre, auquel le Conseil était représenté par son président; g) réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques créé en vertu de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, au cours de laquelle le Conseil a animé, le 22 mai, un atelier de travail sur l'importance des contreparties de la biodiversité.

## 2006

Le Conseil a participé aux réunions suivantes : a) Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, tenue à Doubaï du 4 au 6 février, au cours de laquelle a été adoptée l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (débat ministériel); b) réunion du conseil d'administration du Forum ministériel mondial pour l'environnement, tenue à Doubaï du 7 au 9 février; c) huitième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue à Curitiba (Brésil) du 20 au 31 mars, et au cours de laquelle le Conseil a présenté des communications écrites et orales sur le rôle positif de l'industrie extractive sur la biodiversité, au titre du point 27.1 de l'ordre du jour (Aires protégées); d) en marge de cette session, le Conseil, en collaboration avec l'Union mondiale pour la nature (UINC), a organisé une table ronde sur les contreparties de la biodiversité; e) troisième réunion de l'équipe spéciale sur les métaux créée en vertu de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, tenue à Ottawa du 9 au 12 mai.

Le Conseil a aussi participé aux réunions et initiatives suivantes : a) cinquième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, tenue à Budapest du 23 au 28 septembre, à l'occasion de laquelle il a fait une communication dans le cadre de la réunion sur les métaux lourds organisée en marge de la session; b) réunion régionale sur l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale, tenue à Riga du 4 au 6 décembre, au cours de laquelle il a fait une communication orale sur ses travaux en la matière; c) atelier de travail Suède-PNUE sur le renforcement des infrastructures de gestion des produits chimiques, tenu les 7 et 8 décembre; d) initiative de planification à l'échelle du paysage lancée par l'UNESCO, et organisation, en marge de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue à Rio de Janeiro, d'une table ronde sur cette initiative, le 2 septembre; accord avec le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial en vue de l'organisation d'un atelier de travail sur les modalités de sélection des sites du patrimoine mondial, et collaboration à la rédaction du rapport annuel du Centre sur l'état de conservation du patrimoine mondial.

Par ailleurs, un représentant du Conseil a participé aux réunions du Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable organisées conjointement avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU du 7 au 9 novembre 2005 et du 18 au 20 octobre 2006.

**ii) Coopération avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain et au siège**

**2003-2006**

Le Conseil fait partie des partenaires fondateurs de l'initiative sur le cycle de vie lancée par le PNUE et la Society of Environmental Toxicology and Chemistry (contribution à hauteur de 50 000 dollars par an), et il siège à titre de membre participant au Conseil international sur le cycle de vie, qui est le conseil d'administration de cette initiative.

**Depuis 2004**

Le Conseil réalise un projet en collaboration avec la CNUCED et le groupe de la Banque mondiale intitulé « Enjeux du patrimoine minier : exploitation des ressources aux fins du développement durable ».

**2005**

Le Conseil fait partie des parrains officiels de la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants décrétée par l'OIT, qui se célèbre chaque année le 10 juin. Il demeure aussi partenaire du programme du BIT sur l'interdiction du travail des enfants dans les mines (« Minors out of Mining »).

**2005**

Le Conseil a élaboré et publié, en collaboration avec le PNUE, un guide des pratiques optimales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas d'urgence, qui complète le Guide du PNUE sur la

sensibilisation et la préparation aux situations d'urgence au niveau local (Mécanisme APELL) pour le secteur minier.

### **Depuis 2006**

Le Conseil a présenté, en mars et en octobre, deux rapports au Représentant spécial du Secrétaire général, M. John Ruggie, qui portaient sur les entreprises et les droits de l'homme. Il en élabore actuellement un troisième.

### **2006**

Le Conseil est l'un des partenaires du PNUE dans le cadre du mécanisme APELL pour la responsabilité sociale des entreprises.

Le Conseil a mis sur pied, en collaboration avec le PNUE, la CNUCED et le Département britannique du développement international, un site Web sur les bonnes pratiques en matière d'extraction minière et de déchets de mine ([www.goodpracticemining.org](http://www.goodpracticemining.org)).

Le Conseil a pris part, avec le BIT et la Chine, à des activités de collaboration tripartite sur la sécurité dans les mines en Chine.

### **iii) Activités en faveur des objectifs de développement acceptés au plan mondial, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement**

Le Conseil n'a entrepris aucune activité dans ce domaine.

## 6. Legião da boa Vontade (Légion de bonne volonté)

(Statut consultatif général accordé en 1999)

### Première partie

#### Introduction

La Légion de bonne volonté, créée au Brésil le 1<sup>er</sup> janvier 1950, a mis sur pied, en un peu plus d'un demi-siècle, un grand nombre de programmes variés et de projets dans le domaine socioéducatif, dans le cadre desquels elle fournit plus de 5,7 millions de prestations par an à des personnes et des familles défavorisées dans tout le pays. Au titre de la mission proposée par son président, José de Paiva Netto, visant à promouvoir l'éducation et la culture dans le respect des valeurs spirituelles afin d'assurer à chacun nourriture, santé et travail pour qu'il devienne citoyen œcuménique, la Légion montre ce que la société civile est capable d'accomplir et elle a étendu son action humanitaire, qui couvre maints domaines, dont la lutte contre la pauvreté, le respect des droits de l'enfant et de l'adolescent, l'autonomisation des femmes, la création d'emplois et l'accroissement des revenus, la protection des personnes âgées, la mise en place de réseaux, ainsi que la promotion de la santé et d'une culture de paix. Ces 20 dernières années, la Légion a introduit des techniques d'intervention sociale dans six pays, en assurant une présence permanente en Argentine, au Paraguay, en Uruguay, en Bolivie, au Portugal et aux États-Unis d'Amérique.

### Deuxième partie

#### Contribution aux travaux de l'ONU

##### i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou aux grandes conférences et autres réunions des Nations Unies

La Légion a participé aux réunions suivantes :

a) Sessions de la Commission du développement social : quarante et unième (10-21 février 2003), quarante-deuxième (4-13 février 2004) et quarante-troisième (9-18 février 2005);

b) Sessions de la Commission de la condition de la femme constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle ». Elle a fait des déclarations lors des sessions suivantes de la Commission : i) quarante-septième session (3-14 mars 2003) : « Droits fondamentaux des femmes et élimination de toutes les formes de violence contre les femmes et les filles »; ii) quarante-huitième session (1<sup>er</sup>-12 mars 2004) : « Participation égale des femmes à la prévention, la gestion et le règlement des conflits »; iii) quarante-neuvième session (29 février-11 mars 2005) : « Enjeux et stratégies de promotion et d'autonomisation des femmes et des filles »; iii) cinquantième session (27 février-10 mars 2006) : « Réalisation des objectifs stratégiques et mise en œuvre de mesures dans des domaines posant problème, et autres activités et initiatives »;

c) Réunions de la Section des ONG et du Département des affaires économiques et sociales préparatoires aux débats de haut niveau du Conseil économique et social sur les questions suivantes : i) Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable (24 et 30 avril 2003); ii) Mobilisation des ressources et conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (16 mars 2004);

d) Conférences annuelles du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales : i) cinquante-sixième conférence, portant sur la sécurité de l'humanité et la dignité humaine (8-10 septembre 2003); ii) cinquante-septième conférence ayant pour thème « Les objectifs du Millénaire pour le développement : la société civile entre en jeu » (8-10 septembre 2004); iii) cinquante-huitième conférence ayant pour thème « Notre défi : des voix pour la paix, la conclusion de partenariats et le renouveau » (7-9 septembre 2005), à l'occasion de laquelle le représentant de la Légion, Danilo Parmegiani, a présenté une communication orale dans le cadre de l'atelier qui avait pour sujet « Sortir des sentiers battus : mobiliser la société civile pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, un plan Marshall pour les pays en développement »; iv) cinquante-neuvième conférence (6-8 septembre 2006) ayant pour thème « Une tâche inachevée : des partenariats efficaces au service de la sécurité et du développement durable »;

e) Programme d'orientation annuel organisé par le Département de l'information, les 25 et 26 février 2004, pour les organisations non gouvernementales auxquelles le Conseil a récemment octroyé le statut consultatif;

f) Points de presse hebdomadaires du Département de l'information à l'intention des organisations non gouvernementales qui se tiennent à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, au Siège de l'ONU;

g) Troisième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, tenue au Siège de l'ONU du 10 au 21 mai 2004.

- Sessions de fond du Conseil économique et social à Genève (débats de haut niveau). La Légion était représentée par Maria de Albuquerque, qui a fait des communications orales récapitulant des déclarations, comme suit : i) Mobilisation des ressources et conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (28 juin-23 juillet 2004); ii) Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir (29 juin-27 juillet 2005); iii) le représentant de la Légion, Danilo Parmegiani, a présenté une communication orale au siège de l'ONU à Genève, qui avait pour thème « Instauration, aux niveaux national et international, de conditions propices au plein-emploi productif et au travail décent pour tous et ses effets sur le développement durable ».

### **Autres réunions**

La Légion a également participé aux réunions suivantes :

- Forum mondial sur l'éducation, Porto Alegre (Brésil) du 19 au 22 janvier 2003, São Paulo (Brésil) du 1<sup>er</sup> au 4 avril 2005 et Porto Alegre (Brésil) du 28 au 31 juillet 2005;
- Forum social mondial, Porto Alegre (Brésil) du 23 au 28 janvier 2003 et du 26 au 31 janvier 2005;
- Séminaire ayant pour thème « Les dimensions spirituelles de la science et de la conscience au service des Nations Unies et de l'humanité pour instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande », le 16 mai 2005. La Légion, en sa qualité de Coprésident du Sous-Comité de la Conférence des organisations non gouvernementales (CONGO) sur les dimensions spirituelles de la science et de la conscience, a œuvré à l'organisation de ce séminaire et il y était représenté par Maria de Albuquerque, qui a fait une communication orale;
- Séminaire à l'occasion du soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et du centième anniversaire de la naissance du Secrétaire général Dag Hammarskjöld, intitulé « L'esprit des Nations Unies : jalons pour l'avenir » organisé par le Comité du CONGO sur la spiritualité, les valeurs et les questions mondiales en collaboration avec la Légion et d'autres organisations non gouvernementales;
- Conférences « Youth Voices » organisées par la Banque mondiale, le BIT, l'UNESCO et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) : la première, qui s'est tenue à Brasilia du 24 au 26 mai 2004, portait sur les organisations et mouvements de la jeunesse; la deuxième, qui s'est tenue à Brasilia du 21 au 23 mars 2005, avait pour thème « Joindre nos forces pour faire des défis un apport efficace au renforcement des programmes politiques et programme relatifs à la jeunesse au Brésil »;
- Séminaire régional organisé conjointement par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et CONGO sur les partenariats au service d'une ère nouvelle : réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est déroulé au siège de la CEPALC, à Santiago, du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2004.

### **ii) Coopération avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain et au siège**

- Initiative multipartite, en partenariat avec la Section des ONG du Département des affaires économiques et sociales : contribution annuelle de la Légion, par le biais du Solidarity Society Network, au débat de haut niveau du Conseil économique et social : i) « Atelier de travail Amérique latine-Afrique : œuvrer à l'élimination de la pauvreté dans les pays les moins avancés », tenu à Brasilia les 10 et 11 mars 2004; ii) : en 2005, « Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement », au Brésil (Brasilia, São Paulo, Rio de Janeiro, Porto Alegre et Belo Horizonte) et en Argentine (Buenos Aires).
- Première Coupe des Nations Unies de football féminin, organisée par la Légion à Rio de Janeiro, en partenariat avec le Centre d'information des



Nations Unies au Brésil, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'UNESCO pour commémorer le soixantième anniversaire de l'ONU. Cette manifestation sportive, qui s'est déroulée du 29 octobre au 11 décembre 2005, a réuni 16 équipes féminines.

- Projet « Les jeunes pour la paix : des perspectives nouvelles », mené en partenariat avec le Centre d'information des Nations Unies de Rio de Janeiro. La leçon inaugurale s'est tenue au centre de la Légion pour l'éducation et la culture à Rio de Janeiro le 23 août 2006. La Légion a assuré le soutien logistique de dizaines de conférences pédagogiques sur les travaux de l'ONU à l'intention de centaines d'éducateurs de Rio de Janeiro.

**iii) Activités en faveur des objectifs de développement acceptés au plan mondial, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont le fondement du programme mondial pour le XXI<sup>e</sup> siècle**

La Légion exécute des activités en faveur de la réalisation des huit objectifs du Millénaire pour le développement et a fourni plus de 17,7 millions de prestations sur trois continents : Amérique latine (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay, Bolivie), Europe (Portugal), et Amérique du Nord (États-Unis d'Amérique). Les principales activités sont les suivantes :

**Objectif 1** (Éliminer l'extrême pauvreté et la faim) : a) aide prêtée aux personnes défavorisées en matière de nutrition, de soutien professionnel et de santé (10 315 031 prestations); b) formation professionnelle en vue de la création de revenus (1 092 659 prestations); c) secours à la suite d'une catastrophe (223 437 prestations).

**Objectif 2** (Assurer une éducation primaire pour tous) : a) éducation primaire, élémentaire et secondaire et classes de soutien pour les enfants et les jeunes (2 817 738 prestations); b) cours d'alphabétisation et cours scolaires pour jeunes et adultes (262 205 prestations); c) matériel et fournitures scolaires (23 027 prestations); d) stages informatiques (655 849 prestations); e) bibliothèque publique de la Légion (309 420 prestations).

**Objectifs 3, 4 et 5** (Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans et améliorer la santé maternelle) : a) conseils prêtés à des femmes en matière de santé, d'éducation et d'augmentation des revenus (9 765 prestations); b) programmes BEING de soins prénatals et post-natals à la mère et à l'enfant (71 389 prestations); c) programme socioéducatif mené par la Légion en faveur des femmes (86 %); d) inscription d'enfants dans des maternelles et des établissements scolaires (689 400 prestations).

**Objectif 6** (Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies) : activités de sensibilisation à la prévention menées au sein de communautés et d'établissement d'enseignement (633 296 prestations).

**Objectif 7** (Assurer un environnement durable) : ateliers de sensibilisation dans les établissements d'enseignement (47 734 prestations).

**Objectif 8** (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement) : réseau Solidarity Society Network (720 organisations membres).